

Métiers du commerce : de nouvelles offres pour prévenir les risques professionnels

Les salariés des métiers du commerce de gros alimentaire et non alimentaire, du commerce de détail non alimentaire, et du commerce et de la réparation automobiles sont exposés à de nombreux risques professionnels : douleurs au dos et aux articulations, collisions dans les zones de chargement, chutes, blessures, coupures, stress...

Les conséquences sur la santé des salariés et sur l'activité de ces commerces sont importantes : plus de 3 735 000 journées de travail perdues par an, difficultés de recrutement, désorganisation du travail.

Pour aider les entreprises à prévenir les risques, des solutions adaptées à ces métiers sont proposées.

Pour aider les employeurs à réaliser leur « [document unique d'évaluation des risques](#) » (DUER), [un outil interactif](#) et libre d'accès leur est proposé **en ligne**. Il permet aux employeurs de respecter leur obligation légale en concevant leur DUER et de télécharger un plan d'actions en conséquence.

Ces solutions sont accompagnées d'une série de recommandations et de conseils, que les entreprises peuvent trouver en ligne sur www.ameli.fr/commerces-services et www.inrs.fr/commerce.

De plus, compte tenu de la situation sanitaire, un outil spécifique est proposé : « [Plan d'action Covid-19](#) », qui permet d'identifier les situations à risques liées à la pandémie et propose des mesures opérationnelles pour préserver la santé des salariés.

Une offre lancée en collaboration avec les organisations professionnelles

Cette offre a été construite par l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), en collaboration avec les différentes organisations professionnelles liées à ces métiers :

- pour le commerce de gros alimentaire et non alimentaire : la Confédération du Commerce de Gros et International, et la Fédération Nationale des Boissons ;
- pour le commerce de détail non alimentaire : le syndicat professionnel CDNA, et la Fédération française de l'équipement du foyer ;
- pour le commerce et la réparation automobiles : la Fédération Française de Carrosserie Industrie et Services, le Syndicat des Professionnels du Pneu, Mobilians, et la Fédération des Entrepreneurs-Artisans de l'Automobile et de la Mobilité.

Plus d'informations :

www.ameli.fr/commerce-de-gros

www.ameli.fr/commerce-de-detail-non-alimentaire
www.ameli.fr/commerce-reparation-automobile
www.inrs.fr/commerce

À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des « accidents du travail et maladies professionnelles » (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, elle fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels.

A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité sociale – branche accidents du travail / maladies professionnelles.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr. Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; [www.twitter.com/INRSfrance](https://twitter.com/INRSfrance)